

les montants votés par la législature pour le fonctionnement des écoles.

* 19. *Que désigne-t-on par le "fonds local des écoles" ?*

On désigne par le fonds local des écoles, les sommes d'argent ou rentes, montants provenant de subventions, des cotisations scolaires et de toutes autres sources que la rétribution mensuelle, en un mot, les biens de toutes sortes mis à la disposition des commissaires ou syndics pour les fins d'éducation d'une municipalité scolaire.

20. *Qu'entend-on par le mot "absent" ?*

Le mot "absent" désigne toute personne qui n'a plus son domicile dans la municipalité scolaire; néanmoins, une personne, corporation, compagnie de chemin de fer ou autre société, qui a une place d'affaires quelconque dans la municipalité, est réputée domiciliée dans cette municipalité; mais telle personne n'est pas éligible.

21. *Qu'est-ce qu'une année scolaire ?*

L'année scolaire désigne les douze mois compris entre le *premier juillet* et le *trente juin suivant*.

22. *Qu'entend-on par mois ?*

Le mois scolaire est le mois du calendrier.

23. *Qu'est-ce que le quorum d'une corporation,*